

# Les dispositifs en faveur de la transformation numérique des entreprises

**Information**  
**Accompagnement**  
**Aides financières**



Agence de Développement Économique

## Les dispositifs d'information et d'accompagnement



- Opérations Transition numérique et cybersécurité
- Accompagnement à la transformation digitale par Ad'Occ

# Opérations transition numérique et cybersécurité 2019 - 2021

## Objectifs

- Se saisir des potentiels du numérique
- En maîtriser les risques

## Bénéficiaires

- TPE-PME régionales faiblement digitalisées
- Sauf banques et assurances, commerce et négoce, professions libérales

## Nature de l'aide

- Subvention indirecte au taux de 50%
- en diminution du coût des actions ou des prestations

## Opérateurs





# Opérations transition numérique et cybersécurité 2019 - 2021

## Actions d'information et de sensibilisation

**Gratuites** ou quasi (50% Région / 50% opérateurs)

### Exemples de sujets :

- Sécurisez votre informatique pour garantir votre activité
- Développez votre entreprise grâce au référencement naturel

En 2019 :

- **108** actions organisées sur les 13 départements,
- **2202** entreprises participantes
- secteurs : services, tourisme, industrie, artisanat, bâtiment, commerce,
- 92% < 50 salariés.

## Actions de conseil et d'accompagnement individuels

**Financement régional à 50%**

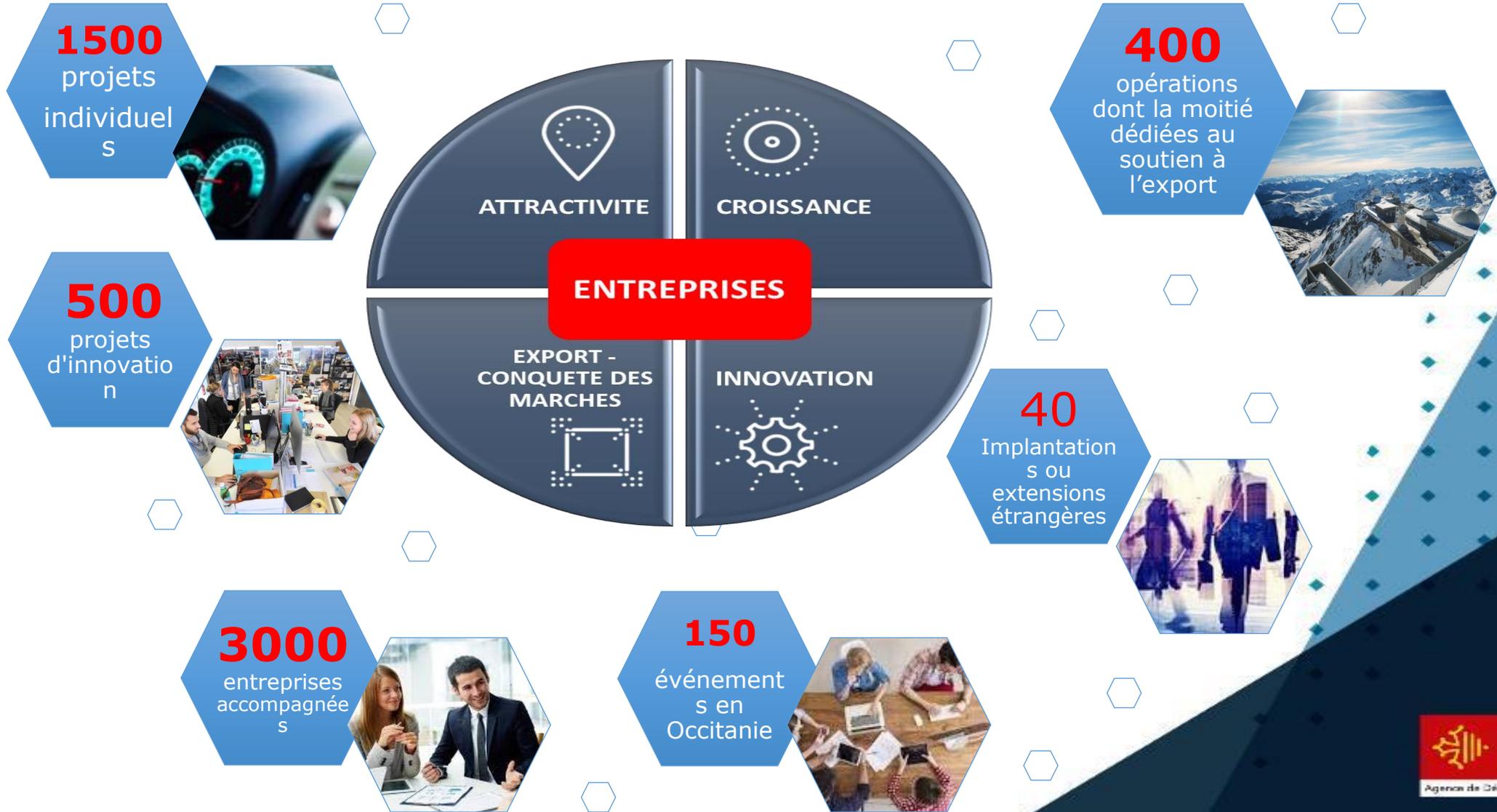
### Exemples d'actions :

- diagnostic de maturité numérique et plan d'action personnalisé,
  - audits de sites web
- Chaque opérateur propose son programme propre.

En 2019 : **226** entreprises bénéficiaires de ces actions individuelles

**Pour la présentation des offres des opérateurs et l'agenda des actions**  
[www.laregion.fr/transition-numerique-et-cybersecurite](http://www.laregion.fr/transition-numerique-et-cybersecurite)

# AD'OCC ET SES 4 METIERS





# Une méthode en 4 étapes sur 6 mois

- 1 : Diagnostic
  - Maturité innovation
  - Maturité digitale
  - Robustesse des processus
  - Situation économique
  - Business Plan & KPI
- 2 : Engagement
  - Groupe de travail : BOOTCAMP
  - Aide au choix des actions à retenir
- 3 : Sécurisation
  - Définition des indicateurs
  - Proposition de feuille de route
  - Sécurisation des ressources humaines et financières
  - Stratégie digitale
- 4 : Suivi de l'entreprise
  - Référent au comité Innovation digitale
  - Mise en réseau : club d'entreprises digitalisées
  - Ressourcement

## Les dispositifs d'aide financière directe

- Pass Occitanie
- Contrats

# Deux outils majeurs : le Pass et le Contrat

## Pass

**708 Pass accordés** aux entreprises régionales en 2018

**BÉNÉFICIAIRES**



Artisans et entreprises de moins de 50 salariés\* pour des projets inférieurs à 40 000 €\*\*

**SIMPLE**



Un seul dossier quel que soit le projet

**RAPIDE**



Instruction et paiement\*\*\* accélérés (80 jours max.)

**FACILE**



Un site unique pour faire sa demande : [del.laregion.fr](http://del.laregion.fr)

## Contrat

**568 Contrats signés** avec des entreprises régionales en 2018

**BÉNÉFICIAIRES**



Tout type d'entreprises pour des projets supérieurs à 40 000 €\*.

**EXPERTISÉ**



Une aide adaptée au projet de l'entreprise dans différents domaines

**INDIVIDUALISÉ**



Une aide adaptée à la stratégie de l'entreprise

**RENFORCÉ**



Un suivi aux différentes étapes du projet

\* Les collectivités locales sont éligibles au Pass commerces de proximité

\*\* ou 60 000 € pour le Pass AgroViti dynamique

\*\*\* jusqu'à 50 % d'aide

\* ou 60 000 € pour le Contrat AgroViti stratégique

### Champs d'actions

- Investissement
- Innovation
- Transition numérique
- Eco-énergie
- Export
- Commerce de proximité
- Ressources humaines
- Tourisme
- Métiers d'Art

### Champs d'actions

- Export
- Innovation
- Implantation
- Expertise
- Croissance
- Accompagnement immobilier
- Transmission, reprise
- AgroViti stratégique
- Ressources humaines
- Tourisme

# Le PASS Occitanie : cas général

## Objectifs

Soutien global et réactif des projets des **petites entreprises de moins de 40 000€**, dans tous les domaines clés du développement de l'activité et de l'emploi.

## Bénéficiaires

- **Petites entreprises (<50 salariés et CA<10M€) disposant d'au moins un salarié** (hors entreprises individuelles et statut d'auto-entrepreneur)
- **Eligibilité des associations (sous conditions)**
- **Tous secteurs d'activité** hors services financiers, banques, assurances, professions libérales, sociétés de commerce et de négoce (hors commerces de proximité répondant à certains critères).
- **Zone géographique** : ensemble du territoire Occitanie.



## Dépenses éligibles

- **40 000 € de dépenses éligibles pour une aide régionale de 20 000 € maximum** couvrant 4 volets de dépenses :
- **Innovation**
- **Investissement**
- **Transition numérique**
- **Transition Ecologique/Energétique**

Sur une durée max. de 24 mois.

## Intervention régionale

- **Aide sous forme de subvention :**
  - **Taux d'intervention fixe** : 50% - 70% volet innovation
  - **Versement accéléré** : 50% d'avance
  - 3 Pass octroyés au maximum sur 5 ans

## Le PASS Occitanie – Volet Transition numérique

### Dépenses éligibles



- **Prestations d'accompagnement au développement du numérique en interne :**  
*Mise en œuvre pratique d'un système d'information, d'outils collaboratifs, formalisation des processus internes, schéma directeur informatique au sein de l'entreprise permettant d'améliorer ses performances...*
- **Prestations de développement d'outils numériques d'accès aux marchés :**  
*Création d'un site permettant la vente en ligne, mise en œuvre d'une stratégie de présence sur les réseaux sociaux ou les réseaux spécialisés, mise en place des outils de suivi et d'évaluation des performances*
- **La formation du personnel associée à ces deux volets**  
*Formation aux nouveaux outils, à la gestion des systèmes d'information afin d'être utilisés au mieux et de façon efficace par l'entreprise elle-même) ;*
- **Les investissements matériels afférents à ces deux volets**  
*Hors renouvellement de matériel*

# Le Contrat Expertise

## Objectif

Valider la faisabilité d'un projet économique et/ou innovant.

## Bénéficiaires

- PME relevant des **filières structurées, émergentes ou territoriales** - hors filières : projet d'intérêt stratégique avéré pour le territoire
- **Eligibilité des associations** (sous conditions)
- **Zone géographique** : ensemble du territoire Occitanie.



## Dépenses éligibles

Seules les dépenses de conseil externe sont éligibles portant sur :

- Etudes de marché
- Plan de développement ou plan de cession
- Analyse du risque financier
- Repositionnement stratégique
- Etude de faisabilité amont (innovation)

**Entreprises innovantes** : dépenses externes et dépenses internes

## Intervention régionale

- Intervention sous forme de **subvention de 50% des dépenses HT**
- **Plafond : 50 k€ HT**
- Dépenses externes avec plafond journée **1 200 € HT**
- **Pour les projets d'innovation** :
  - 70% pour les TPE
  - 60% pour les PME
- L'aide est plafonnée au montant des fonds propres

# Le Contrat Innovation

## Objectif

Soutenir les projets d'innovation technologique, de procédé ou d'organisation qu'ils soient individuels ou collaboratifs.

## Bénéficiaires

- PME / ETI / Grandes entreprises (à titre exceptionnel)
- Relevant des filières structurées, émergentes ou territoriales
- Eligibilité des associations (sous conditions)



## Dépenses éligibles

Opérations (montant min. de 40 K€ HT) relevant de :

- L'étude de faisabilité
- La recherche industrielle
- Le développement expérimental
- L'innovation de procédé et d'organisation

Sur une durée max. de 4 ans

## Assiette éligible :

- Instruments et matériels
- Dépenses de personnel
- Recherche contractuelle
- Coûts des services de conseil en innovation
- Sous-traitance
- Autres frais d'exploitation, frais généraux

## Intervention régionale

- Intervention sous forme d'avance remboursable ou de subvention
- L'aide est plafonnée au montant des fonds propres en fonction de l'assiette du projet d'innovation

# Le Contrat Croissance

## Objectifs

- Soutenir la croissance des entreprises
- Renforcer leur ancrage territorial
- Favoriser l'attractivité du territoire.

## Bénéficiaires

- **PME, ETI**
- Grandes Entreprises et associations sous conditions
- Entreprises relevant des filières structurées, émergentes ou territoriales – hors filières : projet d'intérêt stratégique avéré pour le territoire



## Dépenses éligibles

**Dépenses matérielles (subvention/avance remboursable) :**

- Investissements immatériels et matériels de production et aménagements immobiliers liés
- Investissements immatériels et matériels liés à la transition numérique et cybersécurité
- Conseil externe

**Dépenses immatérielles (avance remboursable) :**

- augmentation de la masse salariale liée au projet
- Augmentation du BFR liée au projet

## Intervention régionale

- Subvention et/ou d'avance remboursable
- Taux et le montant de l'aide fixés en fonction du montant des dépenses éligibles et de la taille de l'entreprise.

Pour :

- S'informer sur les dispositifs
- Trouver un référent
- Déposer un dossier de demande d'aide

Entrepreneur.e.s  
facilitez vos projets  
avec



*MERCI DE VOTRE  
ATTENTION*



Agence de Développement Économique